

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR  
SÉANCE DU 23 MAI 2023

**DELIBERATION N° 2023-049**

**Objet :** Fixation des capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en deuxième année de master, au titre de l'année universitaire 2023-2024 pour le M2 Mention « Economie et Ingénierie de la Santé », Parcours « Syndémie »

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants et D. 612-36-4 ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'avis du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur du 11 mai 2023 ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation ;

**Fixe** les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en deuxième année de master, au titre de l'année universitaire 2023-2024 pour le M2 Mention « Economie et Ingénierie de la Santé », Parcours « Syndémie » comme suit :

**Article 1**

Université Côte d'Azur fixe, au titre de l'année universitaire 2023-2024, des capacités d'accueil pour l'accès des étudiants en deuxième année de master, pour le M2 Mention « Economie et Ingénierie de la Santé » Parcours « Syndémie » dont la fiche figure en annexe de la présente délibération.

**Article 2**

L'admission dans ce master est subordonnée à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les candidats intéressés, obligatoirement via la plateforme eCandidat ou via Campus France pour les candidats originaires de pays adhérant au dispositif « Etudes en France » et éventuellement d'un entretien opéré selon :

- les modalités décrites dans la présente délibération et détaillées spécifiquement, dans la fiche annexée.
- les critères d'appréciation détaillés spécifiquement dans ladite fiche, figurant en annexe.

L'admission est prononcée par le Président d'Université Côte d'Azur sur proposition du responsable de la formation.

Le responsable de formation s'appuie sur l'avis d'une Commission de sélection ad hoc, composée comme suit :

- Du responsable de la mention de master,
- Des responsables du parcours de la mention de master, le cas échéant,
- D'au moins un membre de l'équipe pédagogique de la deuxième année de master.

### Article 3

Chaque dossier de candidature en vue d'une admission en deuxième année de master est constitué des pièces énumérées dans la fiche figurant en annexe de la présente délibération.

La liste des pièces à produire est propre à la formation.

Le cas échéant, il sera demandé au candidat de fournir les traductions certifiées en langue française des pièces produites, lorsqu'elles ont été rédigées dans une langue autre que le français.

### Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature en vue d'une admission en deuxième année de master au titre de l'année universitaire 2023-2024 sont fixées spécifiquement dans la fiche annexée.

### Article 5

Tout dossier demeuré incomplet au terme de la date limite de dépôt de la candidature donnera lieu à la délivrance d'un avis défavorable à la candidature. Constitue un dossier incomplet un dossier transmis sans les informations et/ou les pièces sollicitées en application de la fiche annexée.

### Article 6

Le candidat destinataire d'un avis favorable sur la plateforme eCandidat à sa candidature en deuxième année de master dispose d'un délai de sept (7) jours pour confirmer ou infirmer son intention de s'inscrire à Université Côte d'Azur.

Passé ce délai, il sera réputé avoir renoncé à son inscription et ne pourra s'inscrire à Université Côte d'Azur pour l'année universitaire 2023-2024 et sera automatiquement désisté.

*Annexe : fiche de sélection 2023-2024*

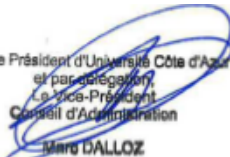
**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 23 mai 2023

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marie DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-049**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 1 juin 2023  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 1 juin 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661  
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE  
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

## SELECTION MASTER 2 année 2023-2024

<b>CHAMP</b>	DESPEG	<b>DOMAINE</b>	DROIT, ECONOMIE, GESTION
<b>MENTION</b>	Economie et Ingénierie de la Santé		
<b>PARCOURS</b>	Syndémie		
<b>MASTER 2</b>			
<b>Date d'ouverture de la campagne de recrutement M2</b>	15/05/2023	<b>Date de fermeture de la campagne de recrutement M2</b>	12/06/2023
<b>Date prévisionnelle de la commission de sélection* M2</b>	Au fil de l'eau	<b>Ouvert à la rentrée 2023 (OUI / NON)</b>	OUI
<b>Capacité de la mention M2</b>	25	<b>Capacité du parcours M2</b>	10

\* Indiquer au choix : une date fixe, ou bien la mention « au fil de l'eau »

<b>Attendus à l'entrée du Master 2</b>	
<b>1</b>	Faire preuve de capacité de réflexion, d'analyse et de synthèse
<b>2</b>	Avoir de bonnes capacités rédactionnelles et d'expression orale
<b>3</b>	Maitriser la langue française (C1) et de la langue anglaise (B2)
<b>4</b>	Avoir des aptitudes dans la modélisation (microéconomie, économie industrielle)
<b>5</b>	Être intéressé par les mathématiques et les statistiques
<b>6</b>	<b>Montrer de l'intérêt pour les problèmes de santé publique, s'impliquer dans un projet ou une action de terrain en santé publique</b>
<b>7</b>	<b>Avoir des compétences dans l'utilisation des logiciels de traitement des données (R, Stata, Python)</b>
<b>8</b>	<b>Avoir un très bon niveau en économétrie (variables quantitatives, variables qualitatives, séries temporelles, données de panel, etc.)</b>
<b>9</b>	<b>Savoir travailler en autonomie dans le cadre d'un enseignement en e-learning</b>
<b>10</b>	

**Pièces constitutives du dossier**  
**(répondre seulement par OUI ou NON) / Si OUI : Renseigner les critères**

Pièces constitutives	Demandées OUI/NON	Critères d'appréciation
Relevé de notes du baccalauréat	OUI	Matières examinées : Mathématiques, économie, anglais
Relevés de notes des études supérieures	OUI	Matières examinées : Mathématiques, statistiques, économétrie, économie, microéconomie, macroéconomie, anglais.
	OUI	Matières fondamentales pour lesquelles l'absence de connaissances est rédhibitoire : statistiques, économie, anglais, économétrie
	OUI	Le redoublement ou la compensation sont-ils des critères d'appréciation ? (O/N) Oui
	OUI	L'obtention d'une mention post-bac (sur les 3 premières années de licence et/ou en Master) est-il un critère d'appréciation ? (O/N) Oui
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel	OUI	<p>Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel</p> <p>Qualité rédactionnelle (orthographe, défaut de structure ou de syntaxe)</p> <p>Cohérence de la réflexion (développement de l'argumentaire)</p>
Curriculum Vitæ détaillé	OUI	Elément de synthèse permettant de découvrir les compétences utiles acquises dans le cadre d'expériences précédentes et de cerner des éléments de personnalité du candidat
Lettres de recommandation <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	Ne rentre pas dans les critères de sélection mais permet d'apporter un soutien à la candidature
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger <input checked="" type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	Niveau CECRL attendu : C1
Niveau de langue en anglais <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i>	OUI	Niveau CECRL attendu : B2

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Facultatif</b>		
<b>Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire...)</b> <input type="checkbox"/> <b>Obligatoire</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Facultatif</b>	OUI	Elément permettant d'évaluer la pertinence des travaux effectués au regard du diplôme souhaité
<b>Justificatifs d'expérience professionnelle</b> <input type="checkbox"/> <b>Obligatoire</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Facultatif</b>	OUI	Elément permettant d'apprécier l'adaptation du profil aux exigences du diplôme souhaité
<b>Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (pour les formations en alternance)</b> <input type="checkbox"/> <b>Obligatoire</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Facultatif</b>	OUI	Ne rentre pas dans les critères de sélection mais permet d'apporter un soutien à la candidature
<b>Document attestant d'une compétence complémentaire (préciser)</b> <input type="checkbox"/> <b>Obligatoire</b> <input type="checkbox"/> <b>Facultatif</b>	NON	
<b>Entretien oral</b>	OUI	L'entretien oral fait suite à une phase de présélection sur dossier. Il permet d'apprécier les qualités du candidat sur leur savoir être, l'expression, la clarté et la cohérence d'un raisonnement, le degré de motivation du candidat et la pertinence des réponses supposant une préparation à cet entretien